



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA MUTUALISATION INTERMINISTÉRIELLE

Recueil Spécial Des Actes Administratifs

RECUEIL 2013-T-(2) du 20 décembre 2013

La version intégrale du recueil est consultable

- sur le site internet de la Préfecture à l'adresse suivante :
<http://www.puy-de-dome.pref.gouv.fr>

En application de l'article 4 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relatif aux modalités de communication des documents administratifs, toute personne demandant copie d'un document administratif peut obtenir cette copie :

- soit sur papier ;
- soit sur support informatique ;
- soit par messagerie électronique.

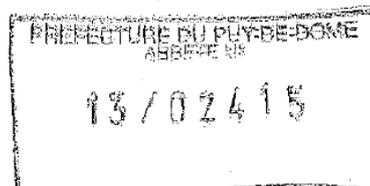
SOMMAIRE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service Eau, Environnement et Forêt

ARRETE N° 2013/02415 du 19 décembre 2013 portant approbation des statuts de plusieurs associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

ARRETE N° 2013/02416 du 19 décembre 2013 portant agrément du Président et du Trésorier des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Puy-de-Dôme



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE
PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

Clermont-Ferrand, le **19 DEC. 2013**

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service Eau, Environnement et Forêt

ARRETE

**portant approbation des statuts de
plusieurs associations agréées pour la
pêche et la protection du milieu aquatique**

Le Préfet de la région Auvergne
Préfet du Puy-de-Dôme
Officier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement et notamment son article R.434-26 ;

VU l'arrêté du 16 janvier 2013 fixant les conditions d'agrément et les statuts types des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique ;

VU l'avis du Directeur Départemental des Territoires ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Puy-de-Dôme ;

ARRETE

ARTICLE 1er :

Les statuts des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) désignées ci-après sont approuvés :

- Ambert : Association du Livradois pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- Les Ancizes : Association agréée de pêche et du milieu aquatique de la Sioule
- Ardes sur Couze : Société amicale des Pêcheurs du Canton d'Ardes sur Couze
- Auzat la Combelle : Société des pêcheurs à la ligne d'Auzat sur Allier
- Banque de France : Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- Beaulieu : Association de pêche et de pisciculture de Beaulieu
- Besse : Association de pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Besse et Sainte Anastaise
- Billom : Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique de Billom
- La Bourboule : Association Agréée de pêche et de protection du milieu aquatique de La Bourboule
- Bourg-Lastic : Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique de Bourg Lastic

- Brassac les Mines : La Gaule Brassacoise
- Châteauneuf les Bains : AAPPMA La Truite de Châteauneuf les Bains
- Le Cheix : Association Agréée de pêche et de protection du milieu aquatique Les riverains de la Basse Morge
- Chidrac : La Truite de la Vallée
- La Clermontoise : Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique La Clermontoise
- Combronde : Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique amicale des pêcheurs à la ligne de Combronde
- Coudes : La Matinale
- Cournon : Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique de Cournon d'Auvergne
- Courpière-Thiers : Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique de Courpière-Thiers
- EGF : Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique EGF
- Fournols : Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique de Fournols
- Giat : Association Agréée de pêche et de protection du milieu aquatique la Gaule Giatoise
- Herment : Association Agréée de pêche et de protection du milieu aquatique de Herment
- Issoire : Société amicale des pêcheurs à la ligne d'Issoire
- Jumeaux : Société des pêcheurs à la ligne de Jumeaux
- La Tour d'Auvergne : Association de pêche et de pisciculture Les Pêcheurs à la ligne de La Tour d'Auvergne
- Maringues : Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique de Maringues
- Menat : Association agréée la Fario des Combrailles pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- Messeix : Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique de Messeix Savennes Singes
- Michelin : Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique du personnel Michelin
- Monnerie le Montel : Association Agréée de pêche et de protection du milieu aquatique "La Protectrice de la Durolle"
- Mont-Dore : Association Agréée de pêche et de protection du milieu aquatique Le Mont-Dore
- Montfermy-Chapdes Beaufort : AAPPMA de Montfermy Chapdes Beaufort
- Murol : La Gaule Murolaise
- Perrier : Association de pêche et de pisciculture de Perrier
- Pionsat : Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique du Boron et du Cher à Pionsat
- Pontaumur : Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique de Pontaumur
- Pontgibaud : Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique de Pontgibaud
- Puy-Guillaume : Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique de Puy-Guillaume
- Rhénalu : Association de pêche et de pisciculture Rhénalu Airforge Interforge
- Riom : Association Agréée de pêche et de protection du milieu aquatique de l'agglomération de Riom

- Royat 4 Sources : Association Agréée de pêche et de protection du milieu aquatique de Royat Orcines Ceyrat St Genès Champanelle
- Saint Donat : Association Donatoise de Pêche et de pisciculture
- Saint Eloy les Mines : AAPPMA Les Gaules Réunies Sioule et Bouble
- Saint Germain Lembron : La Lembromaise
- Saint Pierre Roche : Association Agréée de pêche et de protection du milieu aquatique amicale des pêcheurs de Saint Pierre Roche
- Sauxillanges : La Truite Sauxillangeoise
- Veyre-Monton : Association Agréée de pêche et de protection du milieu aquatique de Veyre Monton La Truite
- Vic le Comte : Association Agréée de pêche et de protection du milieu aquatique de Vic le Comte la Truitelle

ARTICLE 2 :

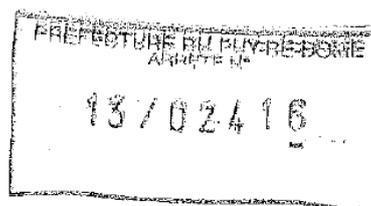
Le Secrétaire général de la Préfecture du Puy-de-Dôme
Le Directeur Départemental des Territoires

sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme et notifié à Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique et aux Présidents des Associations Agréées de pêche et de Protection du Milieu Aquatique.

Fait à Clermont-Ferrand, le **19 DEC. 2013**

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,


Thierry SUQUET



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE
PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

Clermont-Ferrand, le **19 DEC. 2013**

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service Eau, Environnement et Forêt

ARRETE

**portant agrément du Président et du
Trésorier des Associations Agréées de
Pêche et de Protection du Milieu
Aquatique du Puy-de-Dôme**

Le Préfet de la région Auvergne
Préfet du Puy-de-Dôme
Officier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement et notamment ses articles R.434-25 à .L434-37 ;

VU l'arrêté du 16 janvier 2013 fixant les conditions d'agrément et les statuts types des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique ;

VU l'avis du Directeur Départemental des Territoires ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Puy-de-Dôme ;

ARRETE

ARTICLE 1er :

L'agrément prévu par l'article R.434-27 du code de l'environnement est accordé à :

AAPPMA	Président	Trésorier
Ambert	ESPY Christian	DARCIS Thierry
Les Ancizes	NEBOUT Jean-Christophe	MOREAU Jean-Pierre
Ardes sur Couze	BUSSIERE Christophe	THERME Cédric
Banque de France	USCLADE Henri	BLANC Stéphane
Beaulieu	GAZET Lionnel	SIMON Yves
Besse	CHABAUD Christophe	FABRE Benoît
Billom	JOUBE Guy	BICHARD Laurent
La Bourboule	VIALANEIX Luc	RORIZ Manuel
Bourg Lastic	GATHIER Raymond	TINET Jean-Pierre
Brassac les Mines	DUPILIER Michel	DUPILIER Evelyne
Châteauneuf les Bains	REGNAT Dominique	CHALAFRE Christian
Le Cheix sur Morge	PARRET Jean-Jacques	MARLIERE Michel

Chidrac	GUILHOT Martial	COLOMBEL Arnaud
Clermont-Ferrand	DANIAU Henri	ROLLAND Gilles
Combronde	CHATEAU Bernard	BONNAMY Yves
Coudes	MET ZGER Pierre	BARD Paul
Cournon	ROULIN Bernard	THOMAS Bernard
Courpière-Thiers	DUBUSSE Richard	SWEITZER François
EGF	RESSOT Fabrice	CAILLET Thierry
Fournols	BAUD Roger	RICOUX Bernard
Giat	PLANE Jean-Pierre	DE HARO David
Herment	BOEUF Jean	PERETON Christophe
Issoire	FLAT Bernard	COSTE Bernard
Jumeaux	ROSA DONATI Pascal	GILBERT Jean-Louis
La Tour d'Auvergne	BRUGIERE Hervé	BOYER Jean-Louis
Marinques	THIERRY Marcel	RIVOLIER Francis
Menat	GREBOT François	BRUN Jean-Michel
Messeix	BERGER Laurent	FERREIRA Olivier
Michelin	CHAPON Christian	DESIRE Gérard
Le Mont-Dore	MONNERON Jean	RUEF Paul
Montfermy-Chapdes-Beaufort	FAURE Pierre	BESSERVE Tommy
Murol	LABASSE Emmanuel	KATZENFORT Julien
Perrier	CHAUDERON Dominique	GIROIX Georges
Pionsat	RECHOU Daniel	GROUEIX Raymond
Pontaurmur	CAILLOT Maurice	JOUHET Christian
Pontgibaud	JALLUT Marie-Pierre	BOISSIN Frédéric
Puy-Guillaume	ROUX Bernard	GIRAUD Jean-Philippe
Rhénalu	ORLANDO Henri	SAINT JEAN Jacques
Riom	CHARMET Jean-Claude	GODET Guy
Royat 4 Sources	SOUCHER Christian	BARTHOMEUF Eric
Saint Donat	BOYER René	GENDRE Paul
Saint Eloy les Mines	PECYNY Daniel	MORDZIALEK David
Saint Germain Lembron	GERLES Jean-Paul	POINT Gérard
Saint Pierre Roche	DELAGE Bernard	BOUCHEIX Jean-Louis
Saint Rémy sur Durolle	DASSAUD Jean-Claude	CHAZEAU Rolland
Sauxillanges	HOSTIER Patrice	CHAZEIX Bernard
Veyre-Monton	CHAPUT Serge	SIFFERLEN Thierry
Vic le Comte	VOISSIERE Yvette	LANDRY Daniel

ARTICLE 2 :

Le Secrétaire général de la Préfecture du Puy-de-Dôme
Le Directeur Départemental des Territoires

sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme et notifié à Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique et à Messieurs les Présidents et Trésoriers des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique.

Fait à Clermont-Ferrand, le **19 DEC. 2013**

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,



Thierry SUQUET